

## ~~La nouvelle histoire~~ Le nouveau délit belge : « l'atteinte méchante à l'autorité de l'État »



Le 22 février, le Parlement belge adoptait le livre II du Code pénal au sein duquel figure un nouveau délit aussi vague que préoccupant : l'atteinte méchante à l'autorité de l'État.

Après le DSA européen et la loi française contre les dérives dites sectaires (adoptée dans un simulacre de démocratie), cette criminalisation de la contestation constitue un clou supplémentaire dans le cercueil de la liberté d'expression. Mais dormez sur vos deux oreilles, c'est sous le noble prétexte de « protéger les valeurs fondamentales de notre démocratie » qu'on nous présente ces merveilleuses initiatives...

Inscrite dans une mise à jour exhaustive du Code pénal belge, la nouvelle notion d'« atteinte méchante à l'autorité de l'État » côtoie dans une même loi les crimes de guerre, la prise d'otages, l'écocide, la torture, les homicides intrafamiliaux, le voyeurisme, le viol...